

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mil dix-huit, le trente mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

Date de convocation : 24 mars 2018

PRÉSENTS : CORLAY Jean-Michel, PARE Martine, LE GOFF Claude., LE BRAS Christine, LE LEUCH Jean-Luc, CORLAY Isabelle, TIBULLE Lionel, LE HUEC Marie-Aimée, LE BLIMEAU Didier, ALLAIN Sandrine, Claude JAFFRÉ, Sandrine LE MOING, Sandrine LE FUR, Amélie FOUILLE, LE BOSSER Bruno, GAUTIER Yves, KERZERHO Sylviane, LE SERREC Philippe, LE CORRE Renaud, JEGOUX Joël, CONGUISTI Yvan, et DENONFOUX Karine.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Sébastien GIQUELLO a donné pouvoir à Yves GAUTIER

Amélie FOUILLE a été élue secrétaire de séance

A vingt heures trente, le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Le Maire constate que le quorum est atteint.

Observation formulée sur le compte rendu du 19 février :

Karine DENONFOUX souhaite préciser que le radar implanté au lieu-dit Kermorvant était situé au croisement de Kermorvant et de Riantec

Le compte rendu du conseil municipal du 19 février 2018 est approuvé à l'unanimité

1. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 - budget Principal de la commune

Rapporteur : Mme Corlay

Après avoir entendu l'exposé de Mme Corlay, adjointe aux finances, aux termes duquel elle propose d'affecter au budget prévisionnel 2018 l'excédent de fonctionnement de 1 730 331.99 € constaté au compte administratif 2017 de la façon suivante :

- au compte 1068 de la section d'investissement : 1 000 000 €
- au 002 de la section de fonctionnement : 730 331.99 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat présentée ci-dessus.

2. Vote des taux d'imposition des contributions directes 2018

Rapporteur : M Corlay, maire

Après avoir entendu l'exposé de M. CORLAY, il apparaît que la section de fonctionnement du budget communal est présentée en équilibre avec un maintien des taux d'imposition des contributions directes de l'année 2017, permettant une prévision de recette de 1 190 756 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition suivant pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 20.96 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.12 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.16 %
- Taux de la contribution foncière des entreprises (CFE) : 18.50 %

3. Vote du budget prévisionnel 2018 – budget principal de la commune

Rapporteur : Mme Corlay

Après avoir entendu la présentation budgétaire de Mme Corlay, adjointe aux finances, aux termes duquel, il apparaît que l'équilibre de la section de fonctionnement est assurée et que la section d'investissement est présentée en équilibre ;

Claude JAFFRÉ, conseiller municipal, demande quels sont les travaux prévus à la salle multi-activités. Lionel TIBULLE, adjoint aux travaux et Isabelle CORLAY répondent qu'il s'agit de faire le parking en enrobé. M. JAFFRE signale que ce n'était pas prévu et que le parking devait rester en sable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et vote le budget primitif de la commune, comme suit :

- Equilibre de la section de fonctionnement à hauteur de **3 415 556.21 €**
- Equilibre de la section d'investissement à hauteur de **2 706 351.23 €**

4. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe « Assainissement collectif »

Rapporteur : Mme Corlay

Après avoir entendu l'exposé de Mme Corlay, adjointe aux finances, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter, au budget annexe assainissement 2018, l'excédent de fonctionnement de 246 627.92 € constaté au compte administratif 2017 comme suit :

- au compte 002 de la section d'exploitation : 246 627.92 €
- au compte 1068 de la section d'investissement : 0 €

5. Vote du budget annexe prévisionnel 2018 (Assainissement collectif)

Rapporteur : Mme Corlay

Après avoir entendu l'exposé de Mme Corlay, adjointe aux finances, Claude JAFFRÉ, conseiller municipal, signale que le chiffrage indiqué pour la construction de la STEP ne correspond pas au montant annoncé par la commission d'appel d'offres. Mme CORLAY précise que les chiffres présentés au conseil municipal sont TTC alors que la commission d'appel a annoncé des montants hors taxes.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve et vote le budget primitif Assainissement, comme suit :

- Equilibre de la section d'exploitation à hauteur de 403 397.92 €
- Equilibre de la section d'investissement à hauteur de 2 572 620.00 €

6. Vote du budget annexe prévisionnel 2018 (lotissement Kergornet)

Rapporteur : Mme Corlay

Après avoir entendu l'exposé de Mme Corlay, adjointe aux finances, le conseil municipal, à l'unanimité approuve et vote le budget primitif 2018 du lotissement Kergornet, comme suit :

Equilibre de la section de fonctionnement à 756 814.47 €

Equilibre de la section d'investissement à 413 321.58 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux acquéreurs ont abandonné leur projet compte tenu des difficultés et contraintes liées au service de l'ABF.

Claude JAFFRÉ souligne que la commune a fait des travaux importants afin d'inciter des personnes à venir s'installer sur la commune et qu'à cause des désidératas d'une personne ou d'un service, les éventuels acquéreurs refusent de venir s'implanter à Merlevenez. Il fait appel à la presse pour que soit signalé ce problème.

7. Attribution de la participation de la commune au fonctionnement de l'école privée Notre Dame de Joie, au titre du contrat d'association pour l'année 2018

Rapporteur : M. Corlay, maire

Après avoir entendu l'exposé de M. Corlay Jean-Michel, Maire, il apparaît que la convention d'association, passée entre l'école Notre Dame de Joie et l'Etat, porte notamment sur les relations financières entre la commune et l'école privé, en ce qu'elle encadre le montant de l'aide pouvant être versée à l'école privée au regard de celle versée à l'école publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une aide financière à l'école Notre Dame de Joie, pour l'année 2018 de **87 403.34 €** répartie comme suit :

- 279.31€ x 97 enfants en classes élémentaire : 27 092.68 €
- 886.92 € x 68 enfants en classes maternelle : 60 310.66 €

8. Tarifs communaux 2018

Rapporteur : Mme Corlay

Mme Corlay présente les tarifs communaux 2018 étudiés en commission « finances » le 24 mars dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs présentés ci-dessous.

			TARIFS
			2018
Tarifs inchangés			
PHOTOCOPIE	Particulier		0,30 €
	Association	Papier fourni	0,06 €
	Association	Papier non fourni	0,12 €

				1%		
		ALSH QUOTIENT FAMILIAL		-de 834 €	834 € / 1079€	+ de 1079 €
		journée avec repas		11,36 €	12,99 €	14,62 €
		Demi-journée avec repas		7,58 €	8,66 €	9,74 €
		Demi-journée sans repas		5,41 €	6,49 €	7,58 €
FOURNITURES SCOLAIRES	Forfait par classe			109,27 €		
	Primaire / élève			60,62 €		
	Maternelle / élève			90,92 €		
	Arbre de Noël			12,36 €		
SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE / jour et / élève si hébergement				5,22 €		
				2%		
GARDERIE	le quart d'heure à la rentrée scol 2018/2019			0,35 €		
CANTINE	à compter de la rentrée scol. 2018/2019			3,72 €		
DROIT DE PLACE				33,64 €		
LOCATION REMORQUE 1,80x2,50m = 4,5m3				26,96 €		
TAXE FUNERAIRE				67,29 €		
CONCESSION CIMETIERE	30 ans			211,12 €		
	50 ans			442,03 €		
CAVEAUX CIMETIERE	2 places			724,61 €		
	3 places			859,45 €		
COLUMBARIUM AU MUR	15 ans			504,72 €		
	30 ans			767,16 €		
COLUMBARIUM AU SOL	15 ans			215,33 €		
	30 ans			450,88 €		
TAXE RAMASSAGE DE CHIEN				109,01 €		
LOCATIONS Réservées aux habitants de Merlevenez	Chèque caution			441,63 €		
	Salle Xavier Grall (300 places)	Sans la cuisine		263,89 €		
		Cuisine avec réservation par traiteur 1 jour		814,27 €		
		Cuisine avec réservation par traiteur 2 jours		1 045,75 €		
	Salle Paul Gauguin (80 places)	La Fenaison		151,73 €		
		Obsèques		59,76 €		
Kermadio			44,41 €			
Autres LOCATIONS (Associations extérieures à but humanitaire)	Salle Xavier Grall			179,26 €		
Convention Ecole privée				Maternelle : 886,92 Elémentaire : 279,31		
ASSAINISSEMENT				2,03 €		
	Redevance			2 252,33 €		
	Raccordement de bâtiment					

9. Acquisition d'une place supplémentaire au multi-accueil « les Petites Abeilles » de Riantec

Rapporteur : Mme PARÉ Martine

Martine PARÉ, 1^{ère} adjointe, rappelle que la commune dispose actuellement d'une place d'accueil dans ce centre et que le taux d'occupation avoisine les 110%.

Le coût de cette place est de 10 392 € auquel il faut soustraire la participation de la CAF de 3 584.99 €, soit un solde à la charge de la commune de 6 807.01€.

Avec l'acquisition d'une 2^{ème} place d'accueil, le coût des 2 places seraient de 20 990 € moins la participation de la CAF à hauteur de 9 516.92 €, il resterait à la charge de la commune 11 473.08 €.

Monsieur CONGUSTI signale qu'il avait formulé cette demande l'année passée et qu'on lui avait répondu qu'il y avait des assistantes maternelles sur la commune. Mme PARÉ répond que lorsque sa demande a été formulée, nous ne savions pas si la CAF pouvait modifier son contrat et sa participation, en cours de contrat.

Après avoir entendu l'exposé de Mme PARÉ, le conseil municipal, à l'unanimité approuve et accepte d'acquérir une place supplémentaire au multi-accueil « les Petites Abeilles » de Riantec.

10. Programme de voirie 2018 – demande de subvention

Rapporteur : M. Le Goff, adjoint

La commission travaux a constaté que la voirie s'était dégradée dans de nombreux endroits et a priorisé l'urgence des travaux à réaliser. Pour cette année, des travaux de voirie seront exécutés à :

- Kerlambert : pour un montant estimatif de 27 827 € HT
- Kerplévert : pour 19 997 HT
- L' Hermitage : à 100% pour Merlevenez pour 11 184 € HT et à 50% avec Kervignac pour 15 000 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental ainsi qu'à signer les bons nécessaires, au titre du marché à bons de commande « travaux de voirie ».

Karine DENONFOUX rappelle que la route de Kermorvant est en très mauvais état, avec la présence de nombreux trous, ainsi que la formation d'une cuvette dans le carrefour. M. LE GOFF répond que sur cette route, les travaux sont difficiles à réaliser car cette voie est partagée avec la commune de Riantec. M. le maire précise qu'il va prendre RDV avec le M. le maire de Riantec, pour trouver une solution.

11. Aliénation – Acquisition de foncier, après enquête publique

Rapporteur : M. CORLAY, maire

1-Cession à M. et Mme LE ROUX Daniel (rue du Cerf)

Par délibération du 16 mars 2016, la commune s'est engagée à céder à M. Mme LE ROUX, les parcelles C 1562 et C 1564 respectivement d'une contenance de 154 et 77m².

Par délibération du 11 septembre 2017, le conseil municipal a décidé de procéder au déclassement de la parcelle C 1564 pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune. Une enquête publique a donc eu lieu du 23 octobre au 6 novembre 2017 et le commissaire enquêteur émet un avis favorable au déclassement de la parcelle C 1564, compte tenu qu'elle ne remet pas en cause l'accès au cheminement piéton créé pour que les enfants des écoles puissent se déplacer en toute sécurité.

Au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder, à titre gratuit, les parcelles C 1562 et C 1564, respectivement d'une contenance de 154 et 77m², au profit de M. et Mme LE ROUX Daniel et autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte. Les acquéreurs ont à leur charge les frais de bornage et notariés.

2-Cession - acquisition à M. LE LEVE philippe (au Resto)

Par délibération du 11 septembre 2017, le conseil municipal a émis un avis favorable à la demande de M. LE LEVE concernant l'acquisition de trois excédents (n° ZD 163 – 342 et 171 respectivement d'une contenance de 38, 84 et 31m² soit un total de 153m²) bordant la voie communale n°29 et la cession d'une partie (62m²) de sa propriété cadastrée ZD 336, au profit de la commune. Une enquête publique a donc eu lieu du 23 octobre au 6 novembre 2017 et le commissaire enquêteur émet un avis favorable au classement de la parcelle ZD 336 et au déclassement des parties de voirie (ZD 163-342 et 171).

Au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition de la parcelle ZD 336 (de 62m²) qui sera intégrée dans le domaine public, accepte la cession des parcelles (n° ZD 163 – 342 et 171 respectivement d'une contenance de 38, 84 et 31m²), fixe à 1.50€/m² le montant de la soulte (soit (153-62) x 1.5€ = 136.50€), au profit de M. LE LEVE Philippe et autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte. L'acquéreur a à sa charge les frais de bornage et notariés.

3-Cession à M. LE PADELLEC Patrice (Lezevarc'h)

Par délibération du 15 décembre 2014, le conseil municipal a émis un avis favorable à la demande de M. LE PADELLEC concernant l'acquisition d'un excédent de voirie communale formant un triangle, d'une contenance d'environ 72m². Une enquête publique a donc eu lieu du 23 octobre au 6 novembre 2017 et le commissaire enquêteur émet un avis favorable au déclassement de ce triangle d'une superficie (d'environ 65m²) qui reste à définir lors du bornage.

Au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder, moyennant 1.50€/m², l'excédent de voirie sollicité, au profit de M. LE PADELLEC Patrice et autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte. L'acquéreur a à sa charge les frais de bornage et notariés.

4-Cession à M. JOUVELLIER et Mme HRYHOROWICZ (Kergatorn)

Par délibération du 15 décembre 2014, le conseil municipal a émis un avis favorable à la demande de M. JOUVELLIER et Mme HRYHOROWICZ concernant l'acquisition d'un excédent de voirie communale (situé entre les parcelles cadastrées ZO 114 et 117), d'une contenance d'environ 220m². Une enquête publique a donc eu lieu du 23 octobre au 6 novembre 2017 et le commissaire enquêteur émet un avis favorable au déclassement de cet excédent de voirie (d'environ 220m²) dont la superficie et le zonage restent à définir lors du bornage.

Au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder, moyennant 1.50€/m², l'excédent de voirie sollicité, au profit de M. JOUVELLIER et Mme HRYHOROWICZ et autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte. L'acquéreur a à sa charge les frais de bornage et notariés.

5-Cession à M. DANIGO Jean-Michel (Lezevarc'h)

Dans son courrier du 5 juin 2016, M. DANIGO a formulé le souhait d'acquérir environ 3m² d'un excédent de voirie situé en bordure de la route de Lezevarc'h, (en limite de sa parcelle cadastrée ZN 380) afin de pouvoir prolonger un muret le long de sa propriété.

Une enquête publique a donc eu lieu du 23 octobre au 6 novembre 2017 et le commissaire enquêteur émet un avis favorable

Au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder, moyennant 1.50€/m², l'excédent de voirie sollicité, au profit de M. DANIGO et autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte. L'acquéreur a à sa charge les frais de bornage et notariés.

12. Enquête publique portant sur l'extension d'un élevage porcin à Kervassal – Riantec

Rapporteur : M. LE GOFF, adjoint à l'environnement

Une consultation publique (au titre du régime de l'enregistrement) a eu lieu du 26 février au 26 mars 2018, concernant le projet présenté par Messieurs les gérants du GAEC du RIANT, dont le siège est situé sur la commune de Riantec au lieu-dit Kervassal, en vue d'exploiter un atelier porcin devant comporter, après extension, un effectif de 2958 animaux équivalents.

Conformément à la réglementation, les conseils municipaux des communes concernées peuvent donner leur avis sur la demande d'enregistrement.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable, à la majorité (22 voix pour et 1 abstention (Karine Denonfoux)).

13. Tirage au sort des jurés d'assises 2019

Rapporteur : M. le Maire

Par arrêté en date du 7 février 2018, Monsieur le Préfet a fixé, pour l'année 2019, la répartition du nombre de jurés d'assise attribué au Département. Pour la commune de Merlevenez, ce nombre est fixé à deux.

La désignation doit se faire par tirage au sort à partir de la liste électorale, d'un nombre triple de celui attribué à la Commune (soit 6).

Sont donc ainsi été tirés au sort les noms suivants :

NOM	PRENOM	LIEU DE RESIDENCE
LE LOIR	Marguerite	2 impasse Leh Tuem
PIETE	Loïc	10 Kernours
TENCE	Gérard	3 Kermorvant
GOUBIN	Monique	17 Kerplévert
AUDIC	Sophie	3 impasse Leh Tuem
CARRER	Hervé	52 Kerplévert

14. Affaires diverses :

- Acquisition de mobilier (rayonnages et bacs) pour la bibliothèque, pour un montant de 2 075.22 € HT auprès de la société DPC
- Fibre optique : opération décidée par Mégalis, les travaux sont estimés à un an et demi
Les infrastructures nécessaires et implantés sur la commune sont 3 (SRO) sous répartiteurs optique (armoire) et 1 (NRO) nœud de répartiteur optique. Ces infrastructures seront implantées près du boulodrome (rue du Presbytère), à l'espace Max Jacob et au croisement de la rue de la Mairie et de la rue Germaine Tillon. Le financement revient au Conseil Régional et à la Communauté de Communes
- Projet communal : Cabine à livres
Une cabine téléphonique a été récupérée et les jeunes de la MDJ vont la nettoyer, la customiser en rouge, l'aménager et assurer le rangement des livres une fois par semaine.
- Les directrices de l'école publique souhaitent modifier les horaires d'ouverture de l'école élémentaire et maternelle car les enfants sont moins réceptifs l'après-midi que le matin.
Les nouveaux horaires seraient 8h30 -12h00 et 13h30 - 16h00, ils seront définis après enquête auprès des parents.
M. le maire informe que nous avons un courrier de l'inspection académique confirmant la fermeture d'une classe à l'école publique élémentaire.

- Un conseiller immobilier, indépendant, propose de nous offrir gracieusement ses services pour nous aider à trouver des acquéreurs, pour nos terrains.
- M. le maire informe l'assemblée que nous attendons des devis pour l'enlèvement de la tapisserie et la mise en place de patent, dans l'ancienne garderie, qui servira de lieu d'accueil de la mairie durant les travaux d'aménagement
- M. le maire signale qu'un courrier de la Préfecture a été adressé à tous les présidents d'association. Dans ce courrier, trois dates de réunion (le 10/04 à 14h30 et 16h30 ainsi que le 12/04 à 18h) sont proposées, pour les associations organisant des festivités, afin de leur rappeler les règles et consignes de sécurité et de débit de boisson.
- Martine Paré explique que 10 projets de fresque ont été réalisés et invite les membres du conseil à faire individuellement leur choix. Après consultation des enfants et des parents (concernés), du personnel et des élus, le projet obtenant le plus de voix sera reproduit sur la façade de l'école élémentaire.
- Renouvellement du contrat avec le LDA, pour un an, pour :
 - les prestations en hygiène alimentaire
 - les prélèvements et analyses d'eaux (légionnelles et analyse d'eau)
- Yvan Conguisti rappelle que par délibération du 1^{er} mars 2010, la municipalité s'était engagée à réaliser des travaux d'assainissement sur le terrain de Mme PERAN Christine situé à Kergornet. En contrepartie, Mme PERAN devait rembourser, à la commune, la somme de 30 000€ correspondant aux frais engagés, dans un délai maximum de 8 ans.
M. Conguisti souhaite savoir si cette somme a bien été réglée à la mairie.
Martine Paré et M. le maire répondent que des recherches vont être faites afin de pouvoir répondre à cette question.
- Yves Gautier, conseiller municipal délégué, demande si la mairie était au courant du défilé des écoles le 24 mars dernier ainsi que des déviations mises en place.
M. le Maire répond par l'affirmative en disant qu'un arrêté avait été pris.
Yves Gautier réplique en disant qu'en qualité de délégué à la sécurité, il aurait voulu être informé.
Sandrine Le Moing, conseillère municipale, signale que la rue du Pont Lorois était fermée, qu'aucun administré n'était informé et que personne n'était présent à la barrière.
Sandrine Le Fur, conseillère municipale, réplique en disant que s'il y avait un panneau lumineux, les administrés auraient été informés.
Sandrine Allain, conseillère municipale, remercie les membres du comité des fêtes pour leur participation à ce carnaval des écoles, sachant que peu d'adhérent de cette association sont parents d'élèves.
- Joël Jégoux demande s'il est possible d'enlever les panneaux électoraux situés à côté de l'ancien magasin DIA car l'état de propreté de ces supports ainsi que les affiches déchirées ou au sol font désordre à l'entrée de la commune.
M. le Maire répond qu'il va demander aux agents du service technique s'il est possible de les enlever.
- Joël Jégoux demande où sont passés les jeux de l'aire du «Douet »
Martine Paré répond qu'ils ont été retirés de cette aire car le terrain n'était pas communal et répartis sur différents points.
- Yvan Conguisti demande si nous sommes toujours en Vigipirate et pourquoi les containers poubelles ne sont pas transparents ?
Claude Jaffré répond par l'affirmative mais en précisant que nous ne sommes plus en plan d'urgence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20